

Bagneux, le 21 janvier 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'Agefiph lance un appel à projets innovation pour l'emploi des personnes handicapées

**Bagneux, le 20 janvier 2020 : l'Agefiph lance un appel à projets pour des actions innovantes portant sur "la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi". Inscrite dans sa stratégie innovation 2020-2022, une dotation de 6 millions d'euros récompensera les projets les plus prometteurs.**

L'Agefiph a adopté sa stratégie pluriannuelle pour l'innovation 2020-2022 pour « la sécurisation des parcours et des transitions professionnelles des personnes handicapées » le 15 octobre dernier. L'innovation y est envisagée comme un mode d'action et d'anticipation à part entière. L'Agefiph définit les champs qu'il est nécessaire d'explorer pour développer l'emploi des personnes handicapées. Avec cette posture proactive et prospective, l'Agefiph entend :

- être force de proposition dans le champ des politiques publiques ;
- développer de nouveaux services en direction des bénéficiaires et contribuer à rénover en continu son offre de services et d'aides financières.

C'est dans ce cadre que l'Agefiph lance aujourd'hui **un appel à projets centré sur l'expérimentation et les actions innovantes**. Il vient compléter l'appel à projets « Recherche » lancé le 9 janvier dernier en partenariat avec la Fondation pour la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH).

Les réponses devront s'appuyer sur **trois piliers** : le partenariat d'innovation, la participation des personnes concernées et l'accompagnement des territoires.

Pour l'année **2020 l'Agefiph a choisi le thème de la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi** » pour son appel à projets « Actions innovantes ».

Ce choix repose sur un constat : 1 à 2 millions de personnes sont exposées à un risque de perte d'emploi du fait de leur état de santé ou du handicap. Les résultats de la Concertation nationale sur le handicap lancée par le gouvernement en 2019 et les rapports sur la santé au travail incitent également à dégager des solutions nouvelles et innovantes pour améliorer de la situation d'emploi des publics visés.

**Des projets d'action innovante portant notamment sur les seniors, les femmes, les jeunes, les PME sont particulièrement attendus.**

### *Quels types de projet d'actions innovantes peuvent être proposés ?*

Sont éligibles les projets à caractère innovant et/ou expérimental, présentant un potentiel de développement de l'emploi des personnes handicapées, par la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi.

Les projets devront répondre à six critères généraux :

1. Etre en lien avec les entreprises ;
2. Solliciter la participation des bénéficiaires et associer effectivement les parties prenantes ;
3. Etre en capacité de s'appuyer sur des partenariats, acteurs, écosystèmes existants ;
4. Prendre en compte les sujets, problèmes ou publics peu ou suffisamment traités (TPE/PME, territoires particuliers, seniors, publics éloignés de l'emploi, jeunes en quête d'un premier emploi, maladies chroniques ...)
5. Viser l'impact et l'effet de masse ;
6. Donner toute sa place à l'évaluation.

Les projets peuvent consister en une expérimentation initiale, en un changement d'échelle significatif à partir d'une expérimentation récente et probante à petite échelle.

### *Financement :*

La dotation globale pour 2020 est de 2 M€. Les projets peuvent être cofinancés. La durée maximale d'engagement des projets retenus est de 2 ans.

### *Pour candidater :*

Accéder à l'appel à projets déposé sur la plateforme Agefiph.Handinnov et renseigner les documents de candidature sur <https://agefiph-handinnov.com/>

### Calendrier :

Dépôt des lettres d'intention : du 20 janvier 2020 au 17 février 2020 à minuit.

Annonce des projets admis en présélection : 9 mars 2020.

Dépôt des dossiers complets : du 9 mars au 12 avril 2020 à minuit.

Annonce des projets admis aux auditions : 13 mai 2020.

Auditions : du 14 au 29 mai 2020

Publication des résultats : à partir du 8 juin 2020.

Cet appel à projet « Actions innovantes » s'accompagne par ailleurs d'un appel à projets de recherche appliquée copiloté par la Fondation internationale pour la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH) et l'Agefiph sur ce même thème de « la sécurisation des transitions et des parcours professionnels ». Cet appel à projets de recherche (qui privilégie les dimensions applicatives) sera également publié chaque année en 2020, 2021 et 2022, avec une dotation annuelle de 200 000 €.

## **A PROPOS DE L'AGEFIPH**

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion de toutes les personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. **En 2018, l'Agefiph a dispensé près de 223 000 aides et services financiers, soit 2% de plus qu'en 2017.**

Plus d'informations sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

## **CONTACTS PRESSE**

Anne-Laure Coccia / [alcoccia@lebureaudecom.fr](mailto:alcoccia@lebureaudecom.fr) / 01 85 09 27 15 - 06 23 41 71 99

Agefiph : Ghislaine Cristofolletti / [g-cristofolletti@agefiph.asso.fr](mailto:g-cristofolletti@agefiph.asso.fr) / 01 46 11 00 69 - 06 21 65 41 96